

LIEU DE SANTÉ SANS TABAC LE MODÈLE DE GUSTAVE ROUSSY

WEBINAIRE LSST PAYS DE LA LOIRE

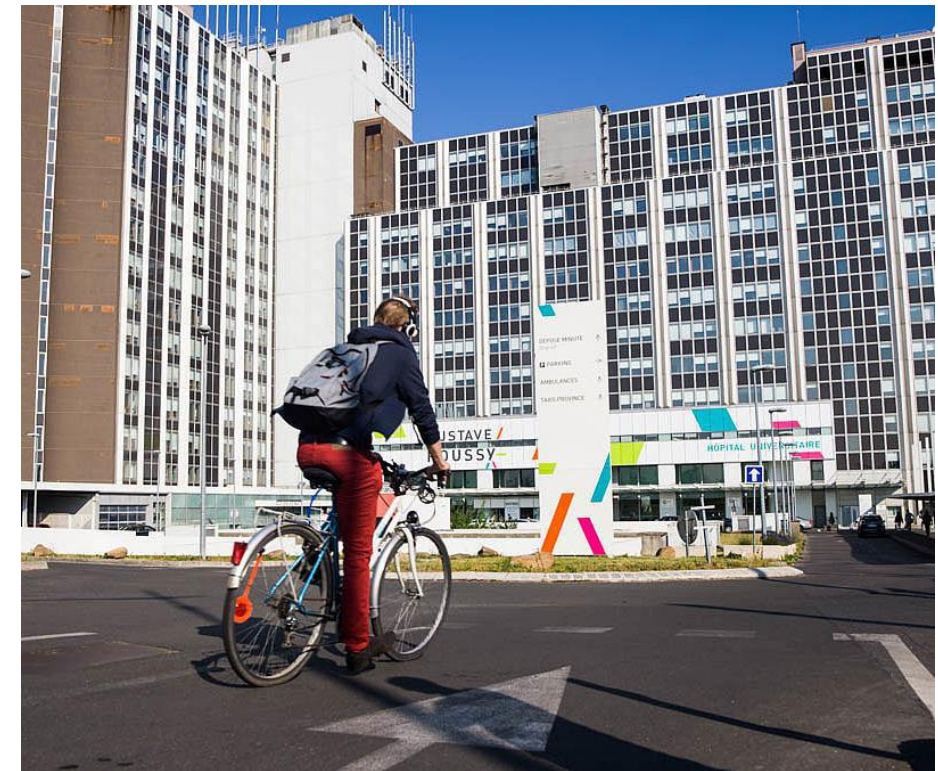
05/05/2022

Dr Khalida Berkane



GUSTAVE ROUSSY CANCER CAMPUS grand Paris

- Etablissement privé d'intérêt collectif à but non lucratif, fait partie des centres de lutte contre le cancer membres du réseau Unicancer.
- Une triple mission : soins, recherche et enseignement
- Tous les cancers, tous les âges
- 50 000 patients par an/250000 CS
- 2 sites, plus de 6 hectares de terrain.
- 500 lits
- 3200 employés



LSST GUSTAVE ROUSSY ,UN PROJET PORTÉ PAR LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS

- La question du tabac mobilise les membres du comité: Fumeurs partout dans l'établissement , a l'entrée principale , mais également aux différentes entrées, impossible d'éviter la fumée pour accéder a l'établissement
- La Direction est interrogée sur son adhésion a ce projet: **Soutien immédiat et total**
- Audit Lieu de Santé Sans Tabac réalisé en 2019: Niveau **Bronze**
- Soumission d'un projet LSST à l'ARS Ile-de-France par l'équipe de liaison en addictologie en octobre 2019
- Projet retenu en novembre 2019

LES OBJECTIFS DU PROJET

Objectif général :

Atteindre les normes d'un « **Lieu de Santé Sans Tabac** » par la réalisation d'actions et d'outils potentiellement répliquables dans les autres CLCC de France.

Objectifs spécifiques

Satisfaire aux normes de l'audit LSST GR:

- Norme 3 dans son item 15
- Norme 4 dans son item 18
- Norme 5 dans son item 27 et 29

LES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Mme M. Bascoul : Directrice achats, logistique, ingénierie et investissements et Référente administrative du projet
- Dr K. Berkane : Médecin addictologue et Référente médicale du projet
- Dr L. Bordenave : Représentant la CME
- Dr F. Nguyen Thanh-Van : Représentant le CSSCT
- Mme V. Janmot : Responsable relations sociales et droit du travail
- Mme V. Delcour: Directrice des soins et des activités paramédicales remplacée
- Mme F. Prost : Responsable communication

- Mme A. De Jesus : Représentant la Commission des Relations avec les Usagers et la Qualité
- Dr A. Rieutord : Chef du Département de pharmacie
- Dr A. Florin : Médecins du travail
- Mme A. Altea : Responsable développement RH et formation

DESIGN DES ACTIONS DU PROJET LSST À GUSTAVE ROUSSY

Axe patients

- Formation des IDE et AS de tous les services pour repérage et évaluation de la dépendance tabagique
- Enquête un jour donné
- Outil audio-visuel d'information visible sur le site de GR et les réseaux sociaux

Axe personnel

- Enquête de prévalence et de sensibilisation du personnel
- 10 journées de sensibilisation/an pendant 2 ans par tabacologue, psychologue et diététicienne
- Cs de tabacologie à GR
- Substituts nicotiniques oraux pendant les heures de travail

Axe environnement

- Interdiction de fumer sur le site de Gustave Roussy
- Modification du règlement intérieur
- Courrier à tous les prestataires
- Suppression de l'abri fumeur et des cendriers
- Signalétique d'information

Engagement de la direction: All email aux collaborateurs

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Gustave Roussy s'engage à être un **Lieu de Santé Sans Tabac**, avec pour objectif d'accompagner **nos patients et nos personnels et de garantir un environnement sain et sans tabac pour ses usagers**.

En effet, acteur majeur de la cancérologie en France et à l'étranger, Gustave Roussy doit se montrer exemplaire dans la lutte contre les principales causes de cancer, dont le tabagisme fait partie, avec un taux de mortalité très élevé encore malgré les progrès des traitements (79000 décès/an dont 45000 par cancer). Le tabac est le premier facteur de risque de cancer et le seul qui fasse autant consensus.

L'hôpital n'est pas une entreprise comme une autre et il est attendu, de la part de ses personnels, un comportement modèle concernant les addictions. Le tabagisme aux abords de l'établissement brouille les messages de santé prodigués à l'intérieur. Par ailleurs, diverses enquêtes ont montré, que les personnels fumeurs accueillent positivement les mesures, qui limitent et qui les aident à arrêter leur consommation.

L'objectif de cette démarche est donc de faire disparaître le tabagisme de l'établissement, par une meilleure prise en charge de ses patients, par la réduction du tabagisme de son personnel et par la mise à disposition d'un environnement sain pour promouvoir la santé de tous.

J'ai donc demandé au comité de lutte contre les addictions (CLAD) de mettre en œuvre cette politique et de permettre à Gustave Roussy d'obtenir le label Lieu de Santé Sans Tabac d'ici novembre 2020 - Mois sans tabac.

Nous sommes soutenus dans cette démarche par l'ARS Ile-de-France, qui nous a octroyé un financement à cette fin. Dès cet été, les sites de Gustave Roussy arboreront une signalétique sensibilisant l'ensemble de leurs usagers à cet objectif.

J'ai conscience de la difficulté de cette démarche pour certains d'entre vous, mais nous nous devons d'être exemplaires et cohérents.

Bien à vous,

Jean-Charles Soria

Validation du projet LSST

Auprès du :

- CSE le 22 novembre 2019
- Comité des Usagers le 12 décembre 2020
- CSSCT le 18 février 2020
- CME le 27 février 2020



Stratégie de Gustave Roussy pour LSST

Choix de mettre en place l'axe environnement d'abord :

- C'est l'axe nécessitant le plus de concertation et de communication vers le personnel et les patients
- Faire face aux difficultés éventuelles en début de projet où la motivation et la mobilisations sont les plus fortes
- créer les conditions favorables aux autres axes

Projet d'établissement Gustave Roussy 2020-2030



(5) Objectif institutionnel (b) : décliner de manière opérationnelle au sein de l'établissement l'ensemble des mesures de prévention permettant de protéger les patients et les personnels.

a. A ce titre, le projet prioritaire mis en œuvre dès 2020 sera l'engagement dans la certification Hôpital sans tabac conduisant à :

- i. Faire de l'ensemble des sites de l'hôpital des lieux sans tabac
- ii. Aider les personnels de l'établissement par des actions de sensibilisation et d'accompagnement vers l'arrêt du tabac

Ce projet sera conduit avec l'appui et le financement de la DGS, la DGOS et l'INCa et fera de Gustave Roussy le premier hôpital sans tabac d'Ile-de-France.

Règlement intérieur du personnel de Gustave Roussy

ARTICLE 13 : INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

Conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit au Personnel de fumer et de vapoter dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail dans les établissements de santé.

Il est donc formellement interdit de fumer et de vapoter dans tous les espaces individuels ou collectifs au sein de Gustave Roussy, tels que les bureaux, les lieux de détente et de repas, les salles de réunion, les sanitaires, les couloirs, les lieux d'accueil et de réception, etc...

Gustave Roussy s'étant par ailleurs engagé dans la démarche « Lieu de santé sans tabac » (LSST), pilotée par l'Agence Régionale de Santé et portée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, il est également interdit au Personnel de fumer et de vapoter dans l'enceinte extérieure des sites de l'établissement, tels que les parvis des différents bâtiments, l'entrée des ambulances, les pelouses, les parkings, etc...

En cas de non-respect de ces dispositions, le Personnel est passible de l'une des sanctions disciplinaires prévues au présent règlement pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute, et de sanctions pénales (amendes pécuniaires prévues par la réglementation applicable).

Une consultation en addictologie est ouverte au Personnel de Gustave Roussy, sur simple rendez-vous auprès du secrétariat du DISSPO (Département Interdisciplinaire de Soins de Support aux Patients en Onco-hématologie).

Préambule des contrats des prestataires depuis le 26/08/2020

Préambule

Premier centre européen de lutte contre le cancer, Gustave Roussy est un centre de soins, de recherche et d'enseignement, qui prend en charge des patients atteints de tout type de cancer.

Il compte plus de 3.100 salariés dont environ 500 médecins et 1.200 soignants, notamment.

Etablissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), Gustave Roussy prend en charge les adultes et les enfants atteints de cancers rares ou fréquents, à tous les stades de la maladie, au sein d'un établissement où soins, recherche et enseignement sont étroitement liés. Son expertise et ses pratiques médicales de pointe en font un centre de référence en France, mais aussi à l'échelle internationale.

Gustave Roussy place l'innovation au cœur d'une révolution humaine, scientifique et technologique pour combattre le cancer.

Gustave Roussy s'engage, avec le soutien de l'ARS, dans une politique de Lieu de Santé Sans Tabac (LSST). Depuis le 26 août 2020, l'interdiction de fumer s'applique également à l'enceinte extérieure et intérieure des deux sites de l'Institut (Villejuif et Chevilly-Larue).

Courrier envoyé aux prestataires ayant des contrats de travail antérieurs au 26/08/2020



Directrice achats, logistique,
ingénierie et investissements
Marie BASCOUL

Assistante
Priscille DECOUT
Tel : 33 (0) 1 42 11 46 21
priscille.decout@gustaveroussy.fr

SENTINELLE
Monsieur Frédéric KACOU
9 rue de la Redoute
92390 Villeneuve-la-Garenne

A Villejuif, le 23 juillet 2020

MB/PDT

Objet : Politique « Lieu de Santé Sans Tabac » à Gustave Roussy

Monsieur,

Le plan national de réduction du tabagisme 2018-2022 dans son axe 2 - action 10, demande aux établissements sanitaires une exemplarité sur la prise en charge du tabagisme des patients, des personnels ainsi que sur l'environnement sain (sans tabac).

Nous vous informons par la présente que Gustave Roussy s'engage aux côtés du RESPADD (Réseau de Prévention des Addictions) dans une politique de Lieu de Santé Sans Tabac (LSST).

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail dans les établissements de santé, conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006.

A partir du 26 août 2020, il est également formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital (intérieur et extérieur) de nos deux sites sur Villejuif et Chevilly-Larue. Cela va être inscrit dans le règlement intérieur de notre établissement.

A cet effet, les espaces dédiés aux fumeurs seront supprimés.

C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir transmettre cette information à vos salariés présents sur le site de Gustave Roussy et de prendre les dispositions nécessaires afin de les accompagner dans la lutte contre le tabagisme s'ils en éprouvent le besoin.

Nous vous rappelons que les dispositions de notre règlement intérieur relatives à l'hygiène et à la sécurité s'appliquent à vos salariés sur nos sites et nous vous demandons de prendre les dispositions qui s'imposent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

La Directrice, achats, logistique, ingénierie et investissements,

Marie BASCOUL

Copie : M. BENARBA - Conseiller sécurité incendie et sûreté

INSTITUT GUSTAVE ROUSSY
114, rue Edouard Vaillant - 94805 VILLEJUIF Cedex - France - Tel : 01 42 11 42 11 - Fax : 01 42 11 53 00
Centre de lutte contre le cancer autorisé à recevoir les dons et legs - ordonnance du 1^{er} octobre 1945
N° SIREN 775 74 11 01 CODE APE 8610Z CDP PARIS 709 25 Z

Guide d'accueil à destination des patients

TABAC ET CIGARETTES ÉLECTRONIQUES

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital (bâtiments et parvis extérieur). L'usage de la cigarette électronique est également interdit.



Gustave Roussy s'est engagé dans **une politique Lieu de santé sans tabac** afin d'offrir un environnement sain et une aide à l'arrêt tabagique à ses patients, ainsi qu'à ses salariés. **Il est strictement interdit de fumer à partir des grilles d'entrée de l'établissement.** L'Institut recevant des mineurs, l'interdiction s'étend à la cigarette électronique.

Pendant votre hospitalisation vous pourrez bénéficier d'une aide, parlez-en à vos soignants (voir p. 31).

La communication Interne qui a accompagné l'engagement dans la politique LSST



Parce qu'établissement de santé, Gustave Roussy se doit d'être exemplaire dans la lutte contre le tabagisme. Pour cela, l'Institut devient sans tabac, à l'intérieur comme à l'extérieur, et ce dès le 26 août.



Le tabac, ce pollueur...

Le tabac, cancérigène pour l'homme, est également très toxique pour la planète...
Le saviez-vous ?

- Le tabac est la première source de pollution des plages.
- 200 000 hectares de forêts disparaissent chaque année pour la plantation de tabac.
- Plante fragile, le tabac nécessite une quantité très élevée de pesticides.
- Des millions d'enfants travaillent dans les plantations de tabac, s'exposant ainsi aux pesticides.

40 jours avant la mise en œuvre de "Gustave Roussy sans tabac"...

40 jours pour se préparer à ne plus fumer dans l'enceinte de l'Institut...

40 jours pour encourager les collègues fumeurs...



Actus GUSTAVE ROUSSY INFORMATIONS AU PERSONNEL



Actualités



Parce qu'établissement de santé, Gustave Roussy se doit d'être exemplaire dans la lutte contre le tabagisme. Pour cela, l'Institut devient sans tabac, à l'intérieur comme à l'extérieur, et ce dès le 26 août.



Tabac : des chiffres qui affolent...

- On recense 4 000 substances chimiques dans la fumée de tabac.
- Le tabac est le seul produit qui tue prématurément un de ses consommateurs sur deux
- 11 milliards de cigarettes sont fumées chaque jour.

Il nous reste...

...30 jours avant la mise en œuvre de "Gustave Roussy sans tabac"...

...30 jours pour se préparer à ne plus fumer dans l'enceinte de l'Institut...

...30 jours pour encourager les collègues fumeurs...

La communication vers les patients visiteurs et prestataires

En deux phases ayant débuté 2 mois avant la mise en œuvre

➤ Phase 1:

- Affiches qui préviennent de la date de mise en œuvre et indiquent les coordonnées des référents si besoin d'explications
- Retrait de l'espace fumeur 1 semaine avant la mise en œuvre

➤ Phase 2 Affiches définitives

Invitation pour le lancement par le directeur général



le Pr JC Soria vous invite à l'événement
organisé pour le lancement de la politique
« **Lieu de santé sans tabac** »
à Gustave Roussy.

le mercredi 26 août
à 14 heures

Gustave Roussy sans tabac Phase 2 le 26/08/2021



Le lancement en présence de l'ARS du président du Respadd et des collaborateurs LE 26/08/2021



La communication se poursuit : 1 mois après l'application

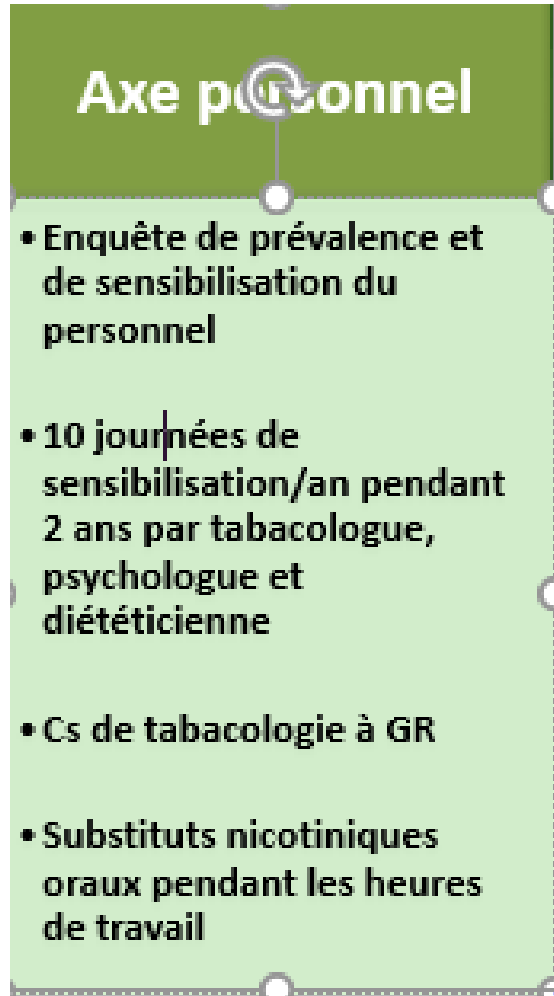


Premier mois sans tabac

Un mois déjà depuis la signature de la charte *Lieu de santé sans tabac*, signature très relayée dans la presse.

Bravo à tous les fumeurs et vapoteurs, qui respectent l'interdiction totale de fumer dans toute l'enceinte de Gustave Roussy. Cette nouvelle règle participe à faire de Gustave Roussy, acteur de prévention et de soins, un lieu de santé sans tabac. Tout le monde salue les bénéfices en termes de propreté et de protection des mineurs et des non-fumeurs.

Axe personnel



Les substituts nicotiniques : Implication forte de la pharmacie (le chef du département pharmacie est dans le Copil)

- délivrés par la pharmacie sur les heures de travail
- 8 pastilles a sucer/j et par agent
- Sur simple présentation a la pharmacie

Les équipes de nuit:

- un stock a été mis a la disposition du cadre de nuit,
- les équipes devaient les solliciter en debut de service

1356 pastilles ont été délivré le premier mois de la mise en œuvre

Axe Patient

Axe patients

- Formation des IDE et AS de tous les services pour repérage et évaluation de la dépendance tabagique
- Enquête un jour donné
- Outil audio-visuel d'information visible sur le site de GR et les réseaux sociaux

Formation rendue obligatoire pour les personnels soignants via un all email de la directrice des soins 5Le PPT de la formation est disponible sur l'intranet°

Déployée d'abord dans les services à forte prévalence du tabagisme des patients: (Chirurgie et oncologie médicale ORL, Poumon... puis les autres services)

Augmentation de 70% des commandes de SN dans les services d'hospitalisation/année précédente

Modification du dossier numérique: le repérage du tabagisme est devenu incontournable dans la page d'accueil des IDE en hospitalisation

Pour les CS externe la question du tabac est systématiquement posée mais la collecte des données encore difficile

Axe Patient, Suivi externe : lettre de liaison pour les médecins traitants et ordonnance type de SN dans le dossier numérisé

Numéro FINESS de l'établissement Adresse Numéro de téléphone Nom : Prénom : Numéro ADELI ou RPPS	Nom du patient : Prénom : Date :
---	--

PATCHS : le matin au réveil, sur toute partie du corps vous convenant ; sur peau saine et changer de place tous les jours

☐ 10mg/16h
☐ 15mg/16h
☐ 25mg/16h
☐ 7 mg/24h
☐ 14mg/24h
☐ 21 mg/24h

GOMMES à mâcher : 10 par jour au maximum ; bien lire la notice ; mâcher une fois puis placer entre la gencive et la joue ; mâcher à nouveau lentement en cas d'envie de fumer

☐ GOMMES 2 mg (Boîte de 105)
☐ Classique
☐ Menthe fraîche
☐ Menthe glaciale
☐ Fruits
Nombre par jour

☐ GOMMES 4 mg
☐ Classique
☐ Menthe fraîche
☐ Menthe glaciale
☐ Fruits

COMPRIMÉS à sucer : 10 par jour au maximum. Sucrer les comprimés lentement sans les croquer.

☐ 1,5mg (Boîte de 96)
☐ Menthe fraîcheur
☐ Réglisse menthe
☐ Eucalyptus
Nombre par jour

☐ 2,5mg (Boîte de 96)
☐ Menthe fraîcheur
☐ Réglisse menthe
☐ Eucalyptus

COMPRIMÉS à sucer : avec ou sans sucre, de différents parfums

☐ 1 mg
☐ 2 mg
☐ MINIS 2mg
☐ MINIS 4 mg
☐ Menthe douce
☐ Menthe fraîche
☐ Menthe douce
☐ Menthe fraîche
Nombre par jour

COMPRIMÉS SUBLINGUAUX : à laisser fondre sous la langue ; dès que la pulsion à fumer est passée, vous pouvez l'ôter de la bouche ; à retirer si picotements ou sensation de bouche pâteuse

☐ MICROTAB 2mg
Nombre par jour

INHALEUR avec canouches de 10 mg : ne pas dépasser 5 par jour ; aspirer doucement en cas d'envie de fumer

☐ INHALEUR 10 mg
Nombre par jour

SPRAY BUCCAL 4 bouteilles : ne pas pulvériser au fond de la gorge 4 pulvérisations par heure ; ne pas dépasser 64 pulvérisations par jour

☐ SPRAY BUCCAL
Nombre par jour

Signature et tampon



Institut Gustave Roussy
114 Rue Edouard Vaillant
94500 VILLEJUIF
Département Interdisciplinaire d'Organisation des Parcours Patients
Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie
Secrétariat : 01.42.11.46.30

Cher Confrère,

Intégrée à sa prise en charge oncologique, votre patient(e) a bénéficié d'une consultation de tabacologie évaluant sa dépendance nicotinique et psycho-comportementale au tabac.

Il/Elle a reçu les informations concernant les bénéfices de l'arrêt du tabac dans sa maladie carcinologique sur la réponse au traitement, la prévention des effets secondaires de la chimiothérapie et/ou radiothérapie, la prévention des complications post-opératoires et la prévention du risque de récurrence et de second primitif.

Il/Elle fume :

- ☐ Cigarettes manufacturées tirées : /jour
- ☐ Cigarettes roulées : / jour
- ☐ Cigarettes tubées : /jour
- ☐ Cigarillos : /jour
- ☐ Cigare : /jour
- ☐ Chicha :
- ☐ Vapoteuse sans / avec nicotine (dosage : mg)

Sa dépendance nicotinique est :

- ☐ Faible
- ☐ Modérée
- ☐ Forte

Sa dépendance psychologique est :

- ☐ Faible
- ☐ Modérée
- ☐ Forte

Sa dépendance comportementale est :

- ☐ Faible
- ☐ Modérée
- ☐ Forte

Il/Elle est motivé(e) pour débuter un sevrage tabagique :

- ☐ Sans traitement pharmacologique
- ☐ Par remplacement nicotinique :
- ☐ Par Varenicline :
- ☐ Par Zyban :

Il/Elle nécessite d'être accompagné(e) par un professionnel de santé pour augmenter ses chances de succès.

Je vous remercie de bien vouloir prendre le relais du suivi afin d'évaluer et de renouveler le traitement.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement.

Dr Khalida BERKANE
Médecin Addictologue

Conclusion

Gustave Roussy : un Lieu de santé sans tabac certifié par le réseau mondiale « Tobacco free health care services » depuis Octobre 2021.

Le soutien financier de l'ARS IDF et l'accompagnement du Respadd ont été déterminants

Une gouvernance convaincue, un comité de pilotage multidisciplinaire motivé et une communication pertinente permettent l'adhésion du personnel et des patients

La certification est attribuée pour quatre années, un travail d'évaluation et d'amélioration constant est nécessaire pour la conserver,,

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



114, rue Édouard-Vaillant
94805 Villejuif Cedex - France

